



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

**Action d'évaluation et d'ingénierie pour une demande de
renouvellement d'enregistrement et l'évolution en titre du CQP
Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire
inscrit au répertoire national des certifications professionnelles
(RNCP)**

2026.DRIBP.015

POUVOIR ADJUDICATEUR
OPCO Santé– Direction Appui aux Branches 31 rue Anatole France 92309 LEVALLOIS-PERRET <u>Site internet : www.opco-sante.fr</u>

SOMMAIRE

Article 1. Dispositions générales	3
1.1. Objet du marché	3
1.2. Présentation de la gouvernance du marché	3
1.3. Contexte du marché	4
Article 2. Description des prescriptions techniques	4
2.1. Objet du marché	4
2.2. Composition du marché	5
2.3. Détail des prestations attendues	5
2.4. Organisation et pilotage des travaux	6
2.5. Livrables attendus	6

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation de service portant sur :

- La réalisation d'une action d'évaluation des organismes de formation habilités à déployer la formation conduisant au CQP Surveillant de nuit ainsi que du dispositif dans sa globalité,
- La réalisation d'une mission d'ingénierie pour le renouvellement d'enregistrement de la certification professionnelle au RNCP incluant l'évolution d'un CQP en titre RNCP, conformément aux exigences et attendus de France compétences.

1.2. Présentation de la gouvernance du marché

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privé à but non lucratif, a sollicité les services techniques de l'OPCO Santé afin de conduire une évaluation de la mise en œuvre de la certification sur l'ensemble de la période de son enregistrement au RNCP et de réaliser les travaux d'ingénierie nécessaires au dépôt d'une demande de renouvellement de cet enregistrement incluant l'accompagnement de l'évolution du CQP vers un titre RNCP.

Le Secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif

Le Secteur des activités sanitaires sociales et médico-sociales privé à but non lucratif représente 1 040 306 salariés qui soignent et accompagnent près de 3 millions de personnes chaque année. Il se caractérise par une grande diversité d'emplois avec près de 90 métiers différents (aide-soignant, infirmier, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social, moniteur d'atelier, éducateur technique spécialisé, médecin, assistant social, psychologue, etc.) qui travaillent au sein de 20 540 établissements et 6 257 structures également diversifiés (ESAT, maisons d'enfants, centres d'hébergement d'urgence, centres de lutte contre le cancer, établissements pour enfants ou adultes handicapés, maisons de retraite, établissements sanitaires,...).

Parmi les établissements ayant une activité sanitaire, sociale et médico-sociale, ceux accueillant des personnes âgées sont au nombre de 3 334 et emploient 130 000 professionnels et ceux accueillant des personnes handicapées, 8 361 pour 295 000 salariés.

Le Secteur est l'un des plus importants secteurs d'activité avec la métallurgie, le bâtiment et l'hôtellerie-restauration. Avec 1 040 306 salariés, c'est un acteur majoritaire de l'économie sociale. Il représente 40 % des effectifs de l'économie sociale et solidaire.

L'OPCO Santé

Suite à l'agrément donné par le Ministère du Travail le 1er avril 2019 (ci-après « la Réforme »), l'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé.

L'OPCO Santé comprend 3 secteurs :

- Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif (SSSMS) qui emploie 1 040 306 salariés ;

- Le secteur des services de santé au travail interentreprises (SSTI) qui emploie 18 600 salariés ;
- Le secteur de l'hospitalisation privée à statut commercial (HP), incluant le secteur du thermalisme, susmentionnés.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé d'AXESS, FHP, SYNERPA, PRESANCE, UNICANCER et UNISSS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO.

Les missions de l'OPCO sont :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC des secteurs d'activités qu'elles couvrent et les accompagner dans leur mission de certification ;
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité

1.3. Contexte du marché

Nexem, la CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, et la FEDER Hospitalier Assist Privé, co-certificateurs du CQP Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire de niveau 3, enregistré au RNCP jusqu'au 25 avril 2027, souhaitent soumettre une nouvelle demande d'enregistrement auprès de France compétences accompagnée d'un projet d'évolution du CQP vers un titre RNCP à finalité professionnelle. Cette certification, essentielle pour le secteur sanitaire, social et médico-social, a été créée sous forme d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) le 25 avril 2022 et enregistré au RNCP pour une durée de 5 ans.

L'OPCO Santé accompagne Nexem et les co-certificateurs dans le renouvellement de l'enregistrement du CQP (échéance le 25 avril 2027). Cette action s'inscrit pleinement dans son périmètre d'intervention.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1. Description des attendus

Dans le cadre d'une demande de renouvellement d'enregistrement d'une certification professionnelle au RNCP, France compétences demande au certificateur de prouver que la certification :

1. Est toujours adaptée au marché du travail :
 - En démontrant que la certification répond aux besoins actuels des entreprises et que les référentiels sont à jour
 - En fournissant des données récentes sur l'insertion professionnelle des certifiés
2. Est de qualité et s'améliore :

- En évaluant régulièrement le dispositif de certification/formation et en mettant en place des actions d'amélioration continue
- En tenant compte des recommandations pour améliorer la certification
- 3. Est utile et apporte une valeur ajoutée :
 - En montrant les avantages de la certification pour les individus et les entreprises
 - En expliquant comment la certification se différencie des autres certifications existantes
- 4. Est utile de transformer le CQP en titre RNCP :
 - En montrant les apports concrets du passage en titre RNCP (En termes d'usage, de reconnaissance et d'impact de la certification pour les entreprises, les salariés et le secteur...)
 - En prouvant que la certification correspond à un métier complet et exercé sur le marché du travail conformément aux critères RNCP et aux exigences du vadémécum 2026
 - En mettant en évidence la valeur ajoutée du titre RNCP par rapport au CQP existant.

France compétences évaluera ces points en utilisant divers indicateurs, tels que le profil des utilisateurs, les besoins du marché du travail, le taux de réussite, le retour des entreprises, etc.

Ces indicateurs viennent compléter toutes les autres dispositions déjà attendues par France compétences lors de la demande d'enregistrement au sein des répertoires nationaux.

2.2. Composition du marché

Ce marché se décompose en 2 étapes :

- **Etape 1** : l'évaluation globale et approfondie de la certification depuis son enregistrement au RNCP
- **Etape 2** : la réingénierie du CQP en titre en démontrant la valeur ajoutée, l'élaboration ou l'évolution des outils de mise en œuvre et la préparation du dossier complet de renouvellement au RNCP selon les attendus de France compétences (Mise en conformité avec les exigences du vadémécum 2026).

2.3. Détail des prestations attendues

Pour le renouvellement de la certification surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire, le titulaire doit :

1. Évaluer en profondeur la mise en œuvre de la certification par les organismes de formation, en analysant tous les aspects (contenus, pilotage, pédagogie, valeur d'usage, impact pour le secteur, etc.) et en identifiant les points forts et les points faibles,
2. Produire une note d'opportunité sur les évolutions du métier de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire et leur impact sur les référentiels de la certification, sa spécificité par rapport au secteur...
3. Justifier la pertinence du renouvellement de la certification, et la pertinence du passage du CQP en titre à finalité professionnelle.
4. Traiter et analyser les données actualisées sur l'insertion professionnelle des titulaires de la certification,

5. Réviser les référentiels d'activités, de compétences et de certification, en tenant compte des évolutions du métier ainsi que du passage en titre et en s'appuyant sur des entretiens avec des professionnels,
6. Rédiger une fiche métier type pour le poste de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire,
7. Mettre à jour tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la certification en conformité aux nouvelles exigences réglementaires (règlement, modalités d'évaluation, procédures de contrôle, etc.), en proposant des améliorations,
8. Elaborer un référentiel de formation
9. Analyser les certifications existantes et recommander des passerelles ou des équivalences possibles avec le Titre Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

De façon plus globale, le titulaire devra fournir, **au plus tard le 15 décembre 2026, l'intégralité des éléments à déposer sur la plateforme de France compétences** pour faire la demande de renouvellement d'enregistrement au RNCP du Titre Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire.

2.4. Organisation et pilotage des travaux

La CPNE-FP de la branche du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif est bénéficiaire des résultats de cette prestation, pour autant, le suivi sera assuré par la responsable certification de l'OPCO Santé qui pilote les travaux par délégation.

La responsable certification a notamment pour mission de veiller au bon avancement des travaux menés par le prestataire et d'apporter des éclairages aux membres de la CPNE-FP en cours d'étude et jusqu'à la validation des livrables si nécessaire. Toutefois la CPNE-FP est décisionnaire pour la validation des travaux.

Aussi, des groupes techniques paritaires de pilotage, composés des membres de la CPNE-FP, seront organisés. Un calendrier sera communiqué à la première réunion de cadrage

Dans le cadre de son offre, il est attendu du candidat qu'il prévoit environ quatre à cinq groupes techniques paritaires de pilotage.

Ils auront pour mission de :

- Assurer le suivi de l'action
- Valider les orientations prises dans le cadre du suivi technique
- Proposer des aménagements en cas de difficultés
- Assurer une bonne cohésion entre les différents acteurs (titulaire, OPCO Santé, CPNE-FP)

Une restitution finale des travaux sera faite à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif à la livraison de l'étude.

2.5. Livrables attendus

Pour le renouvellement de la certification surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire, le titulaire doit fournir les livrables suivants :

1. **Rapport d'évaluation approfondie de la mise en œuvre de la certification** : Ce rapport doit analyser tous les aspects de la mise en œuvre de la certification par les organismes de formation (contenus, pilotage, pédagogie, etc.) et identifier les points forts et les points faibles

2. **Note d'opportunité** : Cette note doit porter sur les évolutions du métier de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire et leur impact sur les référentiels de la certification (activités, compétences et certification).
3. **Note de pertinence du renouvellement et passage en titre de la certification surveillant de nuit du secteur sanitaire, social et médico-social** : Ce document doit justifier la nécessité de renouveler la certification, en expliquant en quoi elle répond toujours à un besoin et en quoi elle est pertinente pour le secteur ainsi que la valeur ajoutée du titre.
4. **Rapport sur les données d'insertion professionnelle** : Ce rapport doit présenter et analyser les données actualisées sur l'insertion professionnelle des titulaires de la certification. Il doit inclure le traitement du tableau demandé par France compétences.
5. **Référentiels révisés** : Les référentiels d'activités, de compétences et de certification doivent être mis à jour pour tenir compte des évolutions du métier. La révision doit s'appuyer sur des entretiens avec des professionnels du secteur.
6. **Fiche métier** : Une fiche métier type pour le poste de surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire doit être rédigée.
7. **Documents mis à jour** : Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la certification (règlement, modalités d'évaluation, procédures de contrôle, etc.) doivent être mis à jour et améliorés ou créés s'ils sont manquants.
8. **Rapport sur l'analyse des certifications existantes** : Ce rapport doit analyser les certifications existantes et recommander des passerelles ou des équivalences possibles avec le surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire (document France compétences).
9. **Référentiel de formation** : Un référentiel de formation doit être élaboré.
10. **L'intégralité des éléments** servant à la complétude du dossier RNCP sur le site de France compétences (Rédaction des parties à saisir en ligne et l'ensemble des documents à joindre y compris le complément au dossier).
11. **Un support de communication** présentant la certification de manière concise et attractive, à destination des futurs candidats, des entreprises et du grand public.
12. L'ensemble des supports produits/utilisés pendant la prestation